



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 9 mai 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h10.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 2.1) Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.4), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 7.4), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 2.1), M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 2.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.1), M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 7.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 2.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 2.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI (à partir du 2.1), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au 2.2), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 2.1) Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 4.2), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD jusqu'au 0.1 et présente à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (jusqu'au 9.4) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean Piquard La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET à partir du 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 2.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 2.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 2.1 et présent à partir du 1.1.1).

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin : M. André BAVEREL Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugy : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : JM. ROTH, H. AKODAD, P. BONTEMPS, E. DUMONT, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 1.1.2), A. GHEZALI, J.F. GIRARD, N. GUILLEMET, L. HAKKAR, S. JEANNIN, A. MENETRIER (à partir du 2.1), J. PANIER, B. RONZI, M. ROPERS (à partir du 2.1), J. ROSSELOT, J.C. ROY (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN (à partir du 2.1), Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 2.1), A. KOELLER (à partir du 2.1), B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 2.1), R. REYLE (à partir du 9.3), C. BOTTERON (à partir du 5.1), A. BAVEREL, M. MILLET (à partir du 9.5), B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR (jusqu'au 0.1), P. BELUCHE, J. MENIGOZ, JM. FAIVRE, C. BOILLEY, B. MOYSE.

Mandataires : JP. BASSELIN, C. MICHEL, JJ. DEMONET, D. POISSENOT, YM. DAHOUI (à partir du 2.1), JP. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT, JY. PRALON, N. MOUNTASSIR, T. BENETEAU De LAPRAIRIE, B. FALCINELLA, C. LIME (à partir du 2.1), J. SCHIRRER, M. LOYAT, C. GELIN (à partir du 2.1), JM. GIRERD, J. MARIOT (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR (à partir du 2.1), B. CYPRIANI (à partir du 2.1), P. CHANEY (à partir du 2.1), R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 2.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 9.3), D. GALLET (à partir du 5.1), B. ANDREOSSO, P. CONTOZ (à partir du 9.5), B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY (jusqu'au 0.1), B. BOURDAIS, MO. CRABBÉ-DIAWARA, JM. BOUSSET, G. BAULIEU, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2012/001745

Rapport n°9.3 - Convention « Programme Local de Prévention » entre le Grand Besançon et le SYBERT

Convention « Programme Local de Prévention » entre le Grand Besançon et le SYBERT

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président
Commission : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PIPIF 2012-2016 « charges de personnel » « communication » « fournitures administratives et techniques » « subventions » Budget annexes déchets	Montant prévu en dépenses au BP 2012 : - « charges de personnel » : enveloppe de 4 470 K€ - « communication » : enveloppe de 100 K€ - « fournitures administratives et techniques » : enveloppe de 410 K€ Montant de l'opération : 24 383,75 € Montant prévu en recettes au BP 2012 : 19 907€ - « subventions » : enveloppe de 1 790 K€

Résumé :

Le SYBERT a contractualisé un Programme Local de Prévention (PLP) avec l'ADEME et perçoit ainsi des soutiens financiers. Ces aides peuvent en parties être redistribuées aux adhérents du SYBERT sous réserve de la réalisation d'actions programmées spécifiques du PLP dans le cadre d'une convention annuelle d'engagement établie entre le SYBERT et le Grand Besançon. Dans le cadre du projet de conventionnement, un programme prévisionnel d'actions 2012 à réaliser par le Grand Besançon est proposé.

Le SYBERT a contractualisé un programme local de prévention (PLP) avec l'ADEME depuis septembre 2010 et pour une durée de 5 ans. En conséquence, le SYBERT perçoit pour la totalité de son territoire de compétence, les aides financières à l'habitant correspondantes de l'ADEME. A l'horizon 2015, les objectifs du PLP sont de réduire la production de déchets ménagers et assimilés :

- ordures ménagères résiduelles : - 15 %,
- ordures ménagères et assimilées : - 7 %,
- encombrants de déchetteries : - 25 %,
- déchets dangereux : doubler le captage.

A l'issue d'une 1^{ère} année consacrée à l'établissement du diagnostic de territoire, le SYBERT a adopté le 18/10/11, le programme d'actions du PLP définies avec ses adhérents. Les actions inscrites dans ce programme à conduire durant 4 ans, sont portées en direct par le SYBERT ou par ses adhérents. Les actions du PLP pouvant être portées par un adhérent bénéficieront d'un soutien financier maximum de 0,21€/an/habitant soit 36811,95 € pour le Grand Besançon. L'attribution du soutien financier (versé annuellement) est conditionnée à la réalisation des actions de prévention proposées par l'adhérent dans le cadre d'une convention d'engagement pour la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets établie avec le SYBERT (annexe 1).

Les principales règles du soutien sont :

- actions inscrites dans le PLP,
- actions conduites par des agents formés à la prévention des déchets,
- forfait de 2 € par composteur distribué,
- subvention de 80 % des moyens humains et matériels mis en œuvre pour une action inscrite au PLP,
- taux horaire de 20 € pour les moyens humains d'animation,
- description et chiffrage dans la convention, du projet d'actions de prévention inscrites au PLP,
- bilan annuel des actions avec indicateurs d'évaluation.

Le Grand Besançon conduit de manière autonome depuis plusieurs années et sur ses propres moyens des actions de prévention des déchets. La pertinence de la poursuite de ces actions est renforcée d'une part par l'application en 2012 de la redevance incitative dont l'un des objectifs est de réduire les déchets, et d'autre part par les possibilités de soutien financier qu'offre ce nouveau cadre.

Le tableau prévisionnel des actions proposées par le Grand Besançon en 2012 (annexe 2), prévoit notamment :

- des animations dans le cadre de manifestations diverses,
- des animations scolaires,
- des actions d'éco exemplarité de la collectivité,
- des animations d'accompagnement à la RI en habitat collectif,
- le développement et la diffusion d'outils de communication,
- la distribution de composteurs.

Pour un montant total de 24 383,75 €.

Le total des subventions qui pourront être perçues dans le cadre de la convention annuelle proposée et pour la réalisation de ces actions en 2012 sera de 19 907 €. Une nouvelle convention sera établie pour chaque nouvelle année du PLP.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **valide le programme d'actions prévisionnelles de prévention des déchets proposé par le Grand Besançon en 2012 et se prononce favorablement sur son intégration au projet de convention à intervenir entre le SYBERT et la CAGB,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre le SYBERT et la CAGB et tout acte y afférant.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 16 MAI 2012

**Convention d'engagement
pour la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets**

Entre :

Le SYBERT, représenté par son Président, Eric ALAUZET, « La City » - 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical du,
d'une part,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur
Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté du
9 mai 2012, d'autre part.

Article 1 - Contexte et objectifs du SYBERT

Le SYBERT s'est engagé en septembre 2010 et pour une durée de 5 ans dans un Programme Local de
Prévention qui vise à réduire la production de déchets ménagers et assimilés sur différents flux d'ici
2015 et notamment :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR) : - 15 %,
- les ordures ménagères et assimilées (OMA) : - 7 %,
- les déchets dangereux : doubler le captage d'ici 2015,
- les encombrants de déchèterie : - 25 %.

Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit (notamment au
niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien), avant
la prise en charge du déchet par un opérateur ou par la collectivité, depuis l'extraction de la matière
première jusqu'à la réutilisation et le réemploi.

Pour inciter les usagers à réduire leur production de déchets, des actions ont déjà été engagées par
le SYBERT au niveau du territoire : opérations de sensibilisation du grand public lors des
manifestations, opération de communication (Ménages presque parfaits), partenariat avec les
associations locales, développement massif du compostage domestique et collectif...

Pour inscrire la prévention dans une démarche globale, démultiplier les actions et se rapprocher des
habitants, le SYBERT souhaite inciter ses adhérents à s'investir dans ce projet de réduction des
déchets.

En effet, les communautés de communes ou d'agglomération, à travers leur compétence collecte des
« déchets » disposent de leviers intéressants pour réduire la production de déchets (mise en place
de la redevance incitative), de moyens matériels et humains sur le terrain (conseillers du tri et
communication de proximité, dispositifs d'accueil du public). Par ailleurs, la délivrance du message
« prévention » à l'occasion du message plus global concernant la collecte des déchets renforce la
cohérence et la lisibilité auprès du public.

Article 2 - Objet de la convention

Le SYBERT propose un soutien financier, technique ou matériel pour toutes opérations portées par
la CAGB visant à réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur son territoire.

L'objet de la convention est de définir les modalités de partenariat entre le SYBERT et la CAGB.

Seules les actions définies dans le Programme Local de Prévention pourront faire l'objet d'un soutien de la part du SYBERT dont notamment :

- distribution des composteurs du SYBERT et formation au compostage - réalisation d'animations sur les placettes de démonstration ou auprès du grand public...,
- inscription de la collectivité dans une démarche de collectivité exemplaire (dématérialisation des procédures, organisation interne : réduction des impressions, utilisation de papiers, cartouches et autres fournitures de bureau éco-labellisés...),
- accompagnement des événements festifs dans la réduction de leurs déchets,
- sensibilisation à la prévention (écoles, manifestations diverses...),
- soutien au développement des couches lavables dans les crèches collectives et familiales, et auprès des particuliers.

La liste des actions de prévention a été approuvée par le Conseil Syndical du SYBERT le 18 octobre 2011.

Article 3 - Formation des agents à la prévention

Afin d'avoir un langage « commun » de la prévention et de diffuser les messages de façon cohérente, les agents en charge des actions de prévention ainsi que tous les agents de la CAGB au contact du public sur le sujet des déchets **devront au préalable, participer à une formation ADEME sur la prévention dont le coût est pris en charge par le SYBERT.**

Article 4 - Engagements du SYBERT

Le SYBERT s'engage à :

- former les agents de l'EPCI à la prévention-compostage,
- offrir un soutien technique : présenter le programme local de prévention aux élus de l'EPCI, participer au montage des projets, participer et/ou animer des réunions d'information, aider à la coordination des différents partenaires, ou toutes autres aides techniques,
- offrir un soutien matériel : créer et/ou mettre à disposition de documents et/ou supports d'information ou toutes autres aides matérielles,
- soutenir les moyens humains mis à disposition par la CAGB pour la mise en œuvre du programme d'actions de prévention (hors distribution de composteurs) sur la base de 20 €/heure passée,
- offrir un soutien financier : une aide à hauteur de 80 % des dépenses éligibles, dans l'enveloppe maximale définie par le Comité Syndical du 18 octobre 2011 pour l'EPCI bénéficiaire,
- soutenir la distribution des composteurs à hauteur de 2 € par composteur distribué par la CAGB.

Article 5 - Engagements de la CAGB

La CAGB s'engage à :

- présenter le Programme Local de Prévention en Conseil de Communauté et approuver la présente convention par délibération,
- réaliser les actions définies en annexe,
- inviter le SYBERT à chaque étape du projet,
- fournir le bilan des actions dans les délais définis par la présente convention.

Article 6 - Remise du rapport final

Un rapport final comprenant les fiches actions et les justificatifs de dépenses (achats de matériel, prestations...) devra être adressé au SYBERT au plus tard un mois avant la fin de l'année du PLP en cours, soit le 1^{er} décembre 2012 pour l'année 2 du PLP.

Ces fiches actions seront intégrées au rapport transmis chaque année à l'ADEME.

Article 7 - Modalités de versement

Les aides de l'ADEME attribuées au SYBERT font l'objet d'un contrat d'objectif. L'aide attribuée à la CAGB sera versée sous réserve que le SYBERT ait atteint les objectifs et perçu les aides de l'ADEME.

La subvention sera versée dans les conditions suivantes :

- participation à la formation prévention,
- présentation d'un bilan des actions prévention effectivement réalisées par l'EPCI et comprenant les fiches actions remplies et les justificatifs de dépenses relatifs à chaque action.

Article 8 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour l'année 2012.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président du SYBERT et Monsieur le Trésorier Payeur du SYBERT.

Fait en trois exemplaires, à le

Pour le SYBERT,
Le Président,

Eric ALAUZET

Pour la Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Programme d'action

PROJET ACTIONS PREVENTION DECHETS GRAND BESANCON 2012												
TYPE	ACTIONS	thématiques abordées (éventuellement n°) et outils utilisés	PERIODE	prévention en % de l'actuel (colle)	PART			investissement en personnel temps totaux affectés prévention	coût revient subventionnable	taux (%) subvention sur la part prévention	montant prévisionnel subvention PLP	
					NOMBRE AGENTS	DUREE (heures)	temps totaux					
animations scolaires et péri scolaires	IREO MORRE	utilisation produits entretien alternatifs / piles rechargeables / à définir en accord avec les organisateurs	25/01/2012	100	1	3	3	3	90	60	48	
	randomité urbaine	à définir en accord avec les organisateurs	1ère quinzaine avril 2012	50	2	40	80	40	800	60	640	
	jours olympique	à définir en accord avec les organisateurs	20/06/2012	50	2	8	16	8	160	60	128	
	challenge Besançon/CAGB	à définir en accord avec les organisateurs	21 et 22/05/2012	50	2	16	32	18	320	60	256	
	rencontre sportive cyclo	à définir en accord avec les organisateurs	03/07/2012	50	2	8	16	8	160	60	128	
	Peils explorateurs	expérience scientifiques en lien avec la prévention des déchets (piles, ampoules, etc)	13/06/2012	50	2	8	16	8	160	60	128	
	autres manifestations prévisionnelles	à définir en accord avec les organisateurs	courant 2012	50	1	48	48	24	480	60	384	
	Tour de France des jeunes matériel d'animation scolaire et péri scolaire	prévention déchets activités sportives et de plein air	En prévision Mai/Juin	50	4	25	100	50	1000	60	800	
	CARNIVAL Planoise(Francis)	à définir en accord avec les organisateurs	07/02/2012	50	2	8	16	8	160	60	128	
	CA MEDIT LINTERNATIONAL	prévention déchets milieu étudiant	11/02/2012	50	2	8	16	8	160	60	128	
Animations lors de manifestations	Vital-Elié	prévention déchets activités de plein air	Juillet/Août/2012	50	10	5	50	25	500	60	400	
	NOUVEAUX ARRIVANTS BESANCON	prévention déchets en général et lien avec RI	Septembre	50	2	8	16	8	160	60	128	
	SALON BIO & CO	prévention déchets en général et lien avec RI	En prévision Avril	50	2	32	64	32	640	60	512	
	Fêtes de Quartier/CCH (Chapelle/Grotte/Montpeux...)	prévention déchets en général et lien avec RI	En prévision 01/06/2012	50	2	32	64	32	640	60	512	
	Raid Urbain (Planoise)	prévention déchets en général, sportifs	24/06/2011	50	2	8	16	8	160	60	128	
	Fête de Planoise	prévention déchets en général et lien avec RI autour d'activités ludiques	courant juin 2012	50	2	8	16	8	160	60	128	
	Semaine Européenne de la réduction des déchets prévisionnelles	thème à définir	01-nov-12	100	1	24	24	24	480	60	384	
	matériel d'animation pour manifestations	thème à définir	courant 2012	50	1	160	160	80	1600	60	1280	
		acquisition du matériel prévention panneaux RI/prévention		100					300	60	240	
		diagnostic / restitution pratiques énergie / prévention et li déchets sites municipaux ville Besançon		100					1000	60	800	
eco exemplarité collectivité	Vie des quartiers : formation agents municipaux sur site	diagnostic / restitution pratiques énergie / prévention et li déchets sites municipaux ville Besançon	12/01/2012 puis courant 2012	50	1	24	24	12	240	60	192	
eco exemplarité collectivité	Assistance dématrage prévention déchets éco crèche Ile de France	couches lavables et autres geste de prévention en crèche	courant 2012	100	1	24	24	24	480	60	384	
animations spécifiques	ROUE DE SECOURS	accompagnement personnalisé au tri et à la prévention public en difficulté	janvier à décembre	50	2	12	24	12	240	60	192	
Animation habitat collectif	Information prévention et tri maison d'arrêt	la prévention (piles, DEE, etc) en milieu carcéral	courant 2012	50	4	12	48	24	480	60	384	
outils de communication sur la prévention en lien avec la RI	Pieds d'immeubles et porte à porte	la prévention au domicile et dans les gestes du quotidien en habitat collectif	courant 2012	50	2	300	600	300	6000	60	4800	
compostage	communication RI / prévention	plaque RI/prévention distribuée en toutes boîtes : conception, impression, distribution	janv-12	18,75					5343,75	60	4275	
	distribution composteurs	distribution de 1000 composteurs domestiques	année 2012	100					2000	100	2000	
					1473	782			24383,75		19507	